

Nos engagements :

Nous nous engageons :

- À défendre systématiquement chaque salarié menacé par des sanctions disciplinaires ou par des violations de leurs droits, grâce à ce qui fait notre singularité : une équipe solidement formée par l'Institut du Travail et pilotée par un notre collègue Défenseur syndical et Conseillé du Salarié mandaté par la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.
- À porter haut et fort chaque réclamation individuelle ou collective susceptible de générer une inégalité de traitement ou une discrimination, que ce soit en termes de rémunération, de niveau hiérarchique ou d'accès aux formations.
- À remonter toutes les idées et propositions visant à améliorer vos conditions de travail et à résoudre les problématiques auxquelles vous êtes confrontés au quotidien grâce à notre liste de candidats aux CSE soigneusement sélectionnés dans tous les métiers de notre entreprise.
- A ne jamais signer d'accord de performance collective, car dangereux socialement (<https://www.atlantes.fr/ANALYSE>)
- A ne défendre que vos intérêts.

Notre bilan :

- Grâce à notre engagement et sans oublier le soutien apporté par SCC à l'association Française des aidants, nous sommes très fiers d'avoir été acteurs de la loi "congés pour les aidants" en octobre 2019 ; nous avons ainsi pu informer et soutenir plusieurs salariés proches aidants chez SCC.
- Durant la COVID, nous sommes restés à votre écoute (avec des délégations spécifiques de déplacements) en plein confinement.
- Nous avons également réussi à obtenir (la prime COVID) pour les salariés qui répondaient aux conditions fixées par la direction. (Avec un suivi régulier et des vérifications permanentes avec la RH)
- Nous avons ardemment négocié et obtenu une répartition juste et équitable pour les dernières participations salariales et la prime PPV !
- Nous avons soutenu, assisté et défendu de nombreux salariés mis en cause (convoqués à des EPL) mais aussi à des discussions de ruptures conventionnelles, à des licenciements pour inaptitudes etc...
- Nous avons obtenu de nombreuses régularisations de statuts et de salaires ; nous avons également rectifié avec la RH de nombreux cas d'inadéquations entre les fiches de postes et les missions exercées.
- Nous avons fait respecter les préconisations de la médecine du travail pour les salariés contraints par leur état de santé !